

Mission Statement

de la police fédérale



BRUXELLES – La police fédérale a un nouveau *Mission Statement*. Cette charte reprend sa mission, sa vision et ses valeurs. En soi, ce n'est pas une nouvelle sensationnelle, mais tout simplement la suite logique d'un certain nombre de changements. "Il ne s'agit absolument pas d'une révolution, mais bien d'une évolution", souligne Fernand Koekelberg, commissaire général de la police fédérale. "Une double dynamique est à l'origine de cette réorientation. Tout d'abord, la réforme de la police fédérale du 1^{er} mars 2007. Notre organisation a été réformée à cette date pour répondre encore mieux à ses missions de base, à savoir fournir un appui à nos partenaires – au premier rang desquels figurent les corps de police locaux – et assurer une fonction de police spécialisée. Nous avons alors décidé de reformuler le texte de notre *mission*, précisément pour mieux faire ressortir ces missions de base. Mais il s'agit toujours bien de la mission de la police fédérale telle qu'elle figure dans la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré. La nouvelle *vision* résulte logiquement de la deuxième dynamique: la désignation d'un nouveau comité de direction, à savoir moi-même (CG), Olivier Libois, directeur général de la police administrative (DGA), Jean-Marie Van Branteghem, directeur général de l'appui et de la gestion (DGS) et Paul Van Thielen, directeur

général de la police judiciaire (DGJ).

Il est normal que le nouveau leadership veuille poser ses fondements. Les éléments centraux en sont le partenariat avec les zones de police locale, l'excellence dans la fonction de police et l'investissement dans l'engagement et le développement des compétences des membres du personnel. Enfin, *les valeurs* que la police fédérale souhaite mettre en évidence ne sont rien de plus ou de moins qu'un affinement des valeurs de la police intégrée qui figurent dans le code de déontologie. Nous avons choisi six mots-clés, six valeurs centrales auxquelles chacun(e) à son niveau et en fonction de sa situation peut et doit répondre."

Séminaire

L'élaboration de ce *Mission Statement* est le résultat d'un travail de réflexion auquel ont participé les membres du comité de direction de la police fédérale, mais aussi un certain nombre de leurs conseillers et quelques représentants des mandataires (directeurs judiciaires, directeurs coordinateurs administratifs et directeurs).

Les 20 et 21 février 2008, la charte a finalement été présentée officiellement à l'ensemble des mandataires fédéraux. En groupes de travail, ils ont alors réfléchi à la manière d'expliquer ces mission-vision-valeurs à leurs collaborateurs. Le *Mission Statement* n'a en effet pas été élaboré à la seule intention des officiers ou dirigeants, mais veut être le fil conducteur de tout membre du personnel de la police fédérale, quel que soit son grade ou niveau. "La communication de et sur le *Mission Statement* en sera la répétition et la traduction", selon



Photos Jos Bakkaen

l'animateur d'un groupe de travail. "Nous devons sensibiliser les membres du personnel et les convaincre de l'importance de ces mission-vision-valeurs en les rendant tangibles. Mais ce *Mission Statement* n'est en effet pas révolutionnaire. Il s'agit d'une évolution dans laquelle nombre de membres du personnel se reconnaîtront ou à laquelle ils pourront s'identifier. Tant mieux..."

S.D.

MISSION STATEMENT DE LA POLICE FEDERALE

MISSION

La police fédérale contribue, comme composante du service de police intégré et sous l'autorité et la responsabilité de ses autorités, à la sécurité et à la qualité de vie dans la société.

Elle effectue, dans un contexte national et international, des missions spécialisées et supralocales de police et fournit un appui aux autorités de police et aux services de police locale.

Elle le fait:

- en tenant compte des principes du fonctionnement intégré, de spécialité et de subsidiarité;
- en synergie avec les autres partenaires.

VISION

En tant que membres de la police fédérale, nous visons à atteindre, dans l'accomplissement de toutes nos missions et en partenariat avec la police locale, l'excellence dans la fonction de police.

A cette fin, nous poursuivons l'investissement dans l'engagement, la motivation et la compétence de nos collaborateurs.

Ensemble, nous édifions une organisation performante, transparente, dynamique et innovante, qui offre un service encore meilleur et qui est reconnue et connue comme telle.

VALEURS

Pour réaliser ceci, et dans l'esprit du code de déontologie et des valeurs de la police intégrée, nous agissons tout particulièrement avec :

- intégrité;
- respect;
- ouverture d'esprit;
- flexibilité;
- esprit de service;
- fierté d'appartenance.



Police